

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 FEVRIER 2018**

Délibération
n° 2018.02.007.B

**Passerelle du pôle
d'échanges
multimodal - Marché
de conception-
réalisation pour la
construction d'une
passerelle piétonne
couverte pour le
franchissement du
faisceau ferroviaire à
Angoulême : avenant
n° 3**

LE TREIZE FEVRIER DEUX MILLE DIX HUIT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **07 février 2018**

Secrétaire de séance : Maud FOURRIER

Membres présents :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Maud FOURRIER, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Gérard ROY à Jean-François DAURE,

Excusé(s) :

André BONICHON, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Annie MARAIS, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Vincent YOU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2018

**DELIBERATION
N° 2018.02.007.B**

PATRIMOINE

Rapporteur : Madame GODICHAUD

**PASSERELLE DU POLE D'ECHANGES MULTIMODAL - MARCHE DE CONCEPTION-
REALISATION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE PIETONNE COUVERTE
POUR LE FRANCHISSEMENT DU FAISCEAU FERROVIAIRE A ANGOULEME : AVENANT
N° 3**

Par délibération n°72 B du 21 juin 2012, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'une consultation tendant à l'attribution d'un marché de conception-réalisation pour la construction de la passerelle du Pôle d'Echanges Multimodal de la gare d'Angoulême.

Par délibération n°125 du 15 mai 2014, le conseil communautaire a approuvé le choix du groupement MATIERE (mandataire) situé 2 rue Louis Matière – BP 54 – 15130 Arpajon sur Cère / EGIS STRUCTURES ET ENVIRONNEMENT / SNGC / AOA / THYSSENKRUPP Ascenseurs, comme attributaire du marché de conception-réalisation de la passerelle du Pôle d'Echanges Multimodal de la gare d'Angoulême.

Le montant du marché est de :

- Tranche ferme : 4 691 996,65 € HT
- Tranche conditionnelle : 587 938,46 € HT

Soit un total de : 5 279 935,11 € HT

Le bureau communautaire du 4 septembre 2014 a décidé de ne pas affermir la tranche conditionnelle du marché de conception-réalisation, relatif à la liaison de la passerelle avec L'Alpha.

Par délibération n°68 B du 2 juin 2016, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 1 d'un montant en plus-value de 253 809,50 € HT (augmentation de la capacité et passage en gamme de résistance supérieure des ascenseurs) qui a porté le montant du marché à 4 945 806,15 € HT.

Ensuite, par délibération n°93 B du 8 septembre 2016, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 2 d'un montant en plus-value de 36 000 € HT qui a porté le montant du marché à 4 981 806,15€ HT.

Lors de la consultation du groupement, le maître d'ouvrage a communiqué le planning des ITC (interruption temporaire de circulation), périodes d'interruption de trafic déterminées par la SNCF pour l'année 2016 afin d'assurer la maintenance des voies. Durant la phase de conception la SNCF a modifié unilatéralement les ITC arrêtées ne permettant pas au groupement d'intervenir dans les mêmes conditions de méthodologie. Des réunions de travail partagées ont été mises en place au cours de l'année 2017. Un accord entre les parties a permis d'arrêter les ITC définitives pour l'année 2018. Ces nouvelles périodes d'interruption n'autorisent plus la traversée simultanée des trois voies principales et obligent le groupement à modifier sa méthodologie d'intervention nocturne. Cette modification consiste à mettre en œuvre un train travaux, composé d'une motrice et de quatre wagons, qui sont destinés à transporter le matériel et les matériaux nécessaires à l'intervention nocturne et qui sera stationné sur le faisceau ferroviaire pendant la journée.

TRAIN TRAVAUX pour génie civil de Q2-Q3

- Composition et transfert sur site du train : 13 390,00 € HT
- Retour et consignation du train travaux : 13 390,00 € HT

- Mise à disposition d'un train travaux composé d'une motrice, de 4 wagons plats et d'un conducteur :	137 862.40 € HT

	164 642,40 € HT

TRAIN TRAVAUX pour pose des ascenseurs

- Composition et transfert sur site du train travaux :	13 390,00 € HT
- Retour et consignation du train travaux :	13 390,00 € HT
- Mise à disposition d'un train travaux composé d'une motrice, de 4 wagons plats et d'un conducteur :	34 465,60 € HT

	61 245.60 € HT
Montant total HT :	225 888,00 € HT

Le montant de l'avenant n° 3 en plus-value est de 225 888 € HT.

Le montant du marché passe de 4 981 806,15 € HT à 5 207 694.15 € HT.
L'augmentation est de 10,99 % par rapport au montant initial du marché 4 691 996,65 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 18 janvier 2018,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°3 au marché de « conception-réalisation pour la construction d'une passerelle piétonne couverte pour le franchissement du faisceau ferroviaire à Angoulême » attribué au groupement MATIERE (mandataire) dont le siège social est situé 2 rue Louis Matière – BP 54 – 15130 ARPAJON SUR CERE, pour un montant en plus-value de 225 888 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de Vice-Présidente en charge des marchés publics, à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – chapitre 23 – rubrique 824 – autorisation de programme n°11 – opération 10201004.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 15 février 2018	<u>Affiché le :</u> 15 février 2018



Direction des Ressources
Service commun de la commande publique
25 boulevard Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX
téléphone : 05 45 38 69 84 - Télécopie : 05 45 38 60 85

CONCEPTION REALISATION POUR LA PASSERELLE DU POLE D'ECHANGE MULTIMODAL DE LA GARE

Avenant n°3

IDENTIFIANT DE L'ORGANISME QUI A PASSE LE MARCHE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME
25 Boulevard Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX

représentée par Monsieur Jean-François DAURE, Président, autorisé à signer le présent avenant par délibération n° 7 B en date du 13 février 2018.

TITULAIRE DU MARCHE

Groupement **MATIERE (Mandataire)**
Siège social : 2 rue Louis Matière – BP 54 – 15130 ARPAJON SUR CERE
Représentée par Monsieur Philippe MATIERE, Directeur Général

EGIS STRUCTURES ET ENVIRONNEMENT

Siège social : 11 avenue du centre – 78280 GUYANCOURT
Représentée par Monsieur Jean-Marc TANIS, Directeur Général

SNGC

Siège social : Avenue Maryse Bastié – BP 10653 – 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC
Représentée par Monsieur Tony BONIFACI, Directeur Général

AOA

Siège social : 8 rue Gambetta – 92170 VANVES
Représentée par Monsieur Thomas LAVIGNE, Architecte gérant

THYSSENKRUPP Ascenseurs

Siège social : 7 rue des Passeroses – BP 37 – 17340 CHATELAILLON
Représentée par Monsieur PLE Emmanuel, Directeur d'agence

IMPUTATION BUDGETAIRE

Budget principal – article 2313 – rubrique 321 – opération 9804 – AP2

DATE DE SIGNATURE ET DE NOTIFICATION DU MARCHE

Date de signature du marché : 11 juillet 2014
Date de notification du marché : 15 juillet 2014
N° du marché : 2012/61

MONTANT DU MARCHÉ

Montant Tranche ferme : Franchissement du faisceau ferroviaire

Phase 1 : Phase conception

Montant HT :	360 500,00 €
Montant TVA :	72 100,00 €
Montant TTC :	432 600,00 €

Phase 2 : Phase Réalisation des travaux

Montant HT :	4 331 496,65 €
Montant TVA :	866 299,33 €
Montant TTC :	5 197 795,98 €

Montant Tranche conditionnelle :

Phase 1 : Phase conception

Montant HT :	36 000,00 €
Montant TVA :	7 200,00 €
Montant TTC :	43 200,00 €

Phase 2 : Phase Réalisation des travaux

Montant HT :	551 938,46 €
Montant TVA :	110 387,69 €
Montant TTC :	662 326,15 €

Montant total :

Montant HT :	5 279 935,11 €
Montant TVA :	1 055 987,02 €
Montant TTC :	6 335 922,13 €

AVENANTS PRECEDENTS

Par délibération n° 68.B du 2 juin 2016, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 1 d'un montant en plus-value 253 809,50 € HT (augmentation de la capacité et passage en gamme de résistance supérieure des ascenseurs) qui a porté le montant du marché à 4 945 806,10 € HT.

Par délibération n° 93.B du 8 septembre 2016, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 2 d'un montant en plus-value de 36 000 € HT qui a porté le montant du marché à 4 981 806,15€ H.

OBJET ET JUSTIFICATIONS DE L'AVENANT

Lors de la consultation du groupement, le maître d'ouvrage lui a communiqué le planning des ITC (interruption temporaire de circulation), périodes d'interruption de trafic déterminées par la SNCF pour 2016 pour assurer la maintenance des voies. Durant la phase de conception la SNCF a modifié unilatéralement les ITC arrêtées ne permettant pas au groupement d'intervenir dans les mêmes conditions de méthodologie. Des réunions de travail partagées ont été mises en place au cours de 2017. Un accord entre les parties a permis d'arrêter les ITC définitives pour 2018. Ces nouvelles périodes d'interruption n'autorisent plus la traversée simultanée des trois voies principales et obligent le groupement à modifier sa méthodologie d'intervention nocturne. Cette modification consiste à mettre en œuvre un train travaux, composé d'une motrice et de quatre wagons, qui sont destinés à transporter le matériel et les matériaux nécessaires à l'intervention nocturne et qui sera stationné sur le faisceau ferroviaire pendant la journée.

TRAIN TRAVAUX pour génie civil de Q2-Q3

- Composition et transfert sur site du train :	13 390,00 € HT
- Retour et consignation du train travaux :	13 390,00 € HT
- Mise à disposition d'un train travaux composé d'une motrice, de 4 wagons plats et d'un conducteur :	137 862.40 € HT

	164 642,40 € HT

TRAIN TRAVAUX pour pose des ascenseurs

- Composition et transfert sur site du train travaux :	13 390,00 € HT
- Retour et consignation du train travaux :	13 390,00 € HT
- Mise à disposition d'un train travaux composé d'une motrice, de 4 wagons plats et d'un conducteur :	34 465,60 € HT

	61 245.60 € HT

Le montant total de l'avenant n° 3 en plus-value est de 225 888 € HT.

NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

Le bureau communautaire du 4 septembre 2014 a décidé de ne pas affermir la tranche conditionnelle du marché de conception-réalisation, relatif à la liaison de la passerelle avec L'Alpha.

Montant initial du marché :	4 691 996,65 € HT
Montant de l'avenant 1 :	253 809,50 € HT
Montant de l'avenant 2 :	36 000,00 € HT
Montant du présent avenant :	225 888,00 € HT
Nouveau montant du marché :	5 207 694,15 € HT

Le montant du marché passe de 4 981 806,15 € HT à 5 207 694,15 € HT. L'augmentation est de 10,99 % par rapport au montant initial du marché 4 691 996,65 € HT.

DISPOSITIONS FINALES

Les dispositions du présent avenant prennent effet le jour de sa notification.

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas d'incompatibilité.

SIGNATURES

Fait en un seul original à _____, le
Signature du titulaire

ANGOULEME, le

Le Pouvoir adjudicateur
P/ le Président, la Vice Présidente

Fabienne GODICHAUD